



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2025-42 portant réglementation de la circulation à l'occasion du vide-greniers organisé par l'Association des Parents d'Elèves et des Familles d'Aubiet

Le Maire de la commune d'AUBIET ;

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande formulée par Mme Gaëlle AZERET, Co-présidente de l'Association des Parents d'Élèves et des Familles d'Aubiet, d'interdire la circulation et le stationnement avenue du Foyer Rural et Place du Foyer Rural le jeudi 1^{er} mai 2025 pour l'organisation d'un vide-greniers ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour la bonne organisation du vide-greniers et pour la sécurité des usagers, des voies et places publiques, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

CONSIDÉRANT l'intérêt général ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - La circulation et le stationnement sont interdits avenue du Foyer Rural et place du Foyer Rural le jeudi 1^{er} mai 2025 de 05h00 à 19h00. Ces emplacements sont réservés à l'installation du vide-greniers.

ARTICLE 2 - La signalisation réglementaire sera mise en place par l'Association des Parents d'Élèves et des Familles d'Aubiet.

ARTICLE 3 - L'Association des Parents d'Élèves et des Familles d'Aubiet devra remettre la chaussée et le domaine public en l'état initial.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Aubiet.

ARTICLE 5 - M. le Maire d'AUBIET est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à l'association des Parents d'Élèves et des Familles d'Aubiet.

Fait à AUBIET, le 24 avril 2025
Le Maire, Bruno BLONDEAU